
TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	VII
DOCUMENTS UTILISÉS	XIII

Première partie

LE RÉGIME FONCIER A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE DANS LE PAYS DE VAUD

CHAPITRE I	LES DIFFÉRENTES TENURES	5
	<i>Le fief</i>	5
	1. Ce qu'est le fief à l'origine et en général. — 2. Ce qu'il est devenu dans le Pays de Vaud, à la fin du XVIII ^e , dans la théorie juridique - la théorie du double domaine - les différents types de fiefs - l'arrière-fief.	
	<i>L'abergement ou bail emphytéotique</i>	11
	3. Le bail emphytéotique à l'origine - son évolution au cours du temps. — 4. Dans le Pays de Vaud, le bail emphytéotique devient l'abergement - struc- ture de ce contrat. — 5. Caractères de l'aberge- ment.	
	<i>Le franc-allev</i>	14
	6. L'allev en France et à l'origine. — 7. Dans le Pays de Vaud, l'allev devient le franc-allev - ses caractères - les différents types de propriété allo- diale.	

CHAPITRE II	LES REDEVANCES	17
	<i>Les redevances féodales</i>	18
	8. Classification des droitures en trois catégories. —	
	9. Les droits régaliens. — 10. Les droits résultant de conventions entre le seigneur et ses sujets. — 11. Les droits qui découlent de la directe seigneurie.	
	<i>La dîme</i>	30
	12. Son origine - la dîme ecclésiastique et la dîme inféodée. — 13. La dîme dans le Pays de Vaud à l'origine. — 14. Caractères de la dîme - les différents types de dîmes. — 15. La dîme, sa perception.	

Deuxième partie

L'ABOLITION DU RÉGIME FÉODAL

CHAPITRE I	L'ABOLITION DU RÉGIME FÉODAL PENDANT LA PÉRIODE DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE	41
	16. Proclamation de la République helvétique - les principes nouveaux exprimés par la Constitution de 1798 - les espérances des classes rurales. —	
	17. La suppression des droits personnels par la loi du 4 mai 1798 - les droits féodaux personnels et les droits féodaux réels. — 18. La loi du 10 novembre 1798 : abolition des dîmes et des censures - distinction entre droits abolis et droits rachetables. — 19. Résultats de ces premières tentatives : manque de système - mécontentement des paysans - loi du 4 avril 1800 sur le rachat du droit de parcours - la question du retrait - la loi du 15 septembre 1800 suspend tout ce qui a été fait jusque là. — 20. Les causes de la promulgation de la loi du 15 septembre - les nouveaux principes de l'abolition : loi du 31 janvier 1801 : renversement du fardeau de la preuve qui passe du créancier au débiteur - le 9 juin 1801, loi sur l'abolition des dîmes. — 21. Constitution du 29 mai 1801, remplacée par celle du 20 mai 1802 - les principes ne changent pas. — 22. Mécontentement grandis-	

sant des paysans déçus dans leurs espérances - ils forment des sociétés secrètes - la révolte des Bourla-Papey et ses conséquences. — 23. Le 7 septembre 1802, abandon de la liquidation aux cantons.

CHAPITRE II L'ABOLITION DU RÉGIME FÉODAL DANS LE CANTON DE VAUD (1803-1821) . . . 63

24. L'Acte de Médiation (19 février 1803). — 25. Les premiers actes du nouveau gouvernement du Canton de Vaud : la question des lods. — 26. Les grandes lignes qui se dégagent du travail déjà fait en matière de liquidation. — 27. Loi du 31 mai 1804 fixant définitivement le taux du rachat des dîmes et des censes. — 28. La question des droits secondaires. — 29. Pendant l'été 1804, on signale de nouveaux foyers d'agitation. — 30. L'affaire Rigot-de Mestral. — 31. Les dernières lois sur l'abolition - suppression des droits d'usage (9 juin 1810). — 32. Le Congrès de Vienne tranche la question des lods dus aux propriétaires bernois - la question des propriétaires éconduits par les deux cantons - les derniers arrêtés.

Troisième partie

LA LIQUIDATION

33. Le problème posé par la liquidation . . . 83

CHAPITRE I LA DÎME . . . 85

34. Importance de la dîme aux yeux des paysans. — 35. Le premier système de rachat : loi du 10 novembre 1798. — 36. Suspension par la loi du 15 septembre 1800. — 37. Le deuxième système : loi du 9 juin 1801. — 38. Décret du 7 septembre 1802 : troisième système - abandon de la liquidation aux cantons. — 39. Quatrième et dernier système : décret du 22 septembre 1802. — 40. Le taux est fixé par la loi du 31 mai 1804 et du 9 juin 1804. — 41. Quelques cas pratiques illustrant les difficultés rencontrées.

CHAPITRE II	LES CENSES	113
	42. Evolution parallèle des dîmes et des censures - les causes. — 43. Premier système : loi du 10 novembre 1798. — 44. Deuxième système : loi du 13 décembre 1799 - suspendu le 15 septembre 1800. — 45. Troisième système : loi du 31 janvier 1801. — 46. Les Bourla-Papey - septembre 1802 : abandon de la liquidation aux cantons - mise au point du système définitif. — 47. Cas pratiques.	
CHAPITRE III	LE PARCOURS	129
	48. Nature du droit de parcours - déclaré rachetable le 4 avril 1800. — 49. Critique de ce premier système - la loi du 26 septembre 1800 instaure un régime d'exceptions. — 50. La question reste pendante jusqu'en 1804 - la société d'émulation - le questionnaire. — 51. Loi du 12 juin 1805 déclare le parcours rachetable. — 52. Cas pratiques.	
CHAPITRE IV	LES DROITS D'USAGE.	137
	53. Les premières tentatives de rachat. — 54. Le principe du rachat n'est proclamé qu'en 1810, par la loi sur les forêts. — 55. Mécanisme de la liquidation.	
CHAPITRE V	LES LODS	141
	56. Pourquoi les lods ne purent être liquidés avant l'intervention du Congrès de Vienne. — 57. Le système imposé par le Congrès. — 58. Fin des travaux de liquidation — 59. La liquidation des lods non bernois. — 60. La liquidation des prétentions des propriétaires éconduits par les deux cantons. — 61. Cas pratiques.	
CHAPITRE VI	LE RACHAT VU DANS SON ENSEMBLE .	151
	62. Le travail fait sous la République helvétique. — 63. Le travail de la Chambre Administrative, puis du Bureau de Liquidation. — 64. Progrès rapides dès la loi du 31 mai 1804 - quelques problèmes pratiques - la phase préparatoire. — 65. La phase des débats. — 66. Le mécanisme est au point - son fonctionnement.	
CONCLUSION		161